

Les sites pilotes de la démarche Brossier-Pallu

Point d'étape - Avril 2024

LA DÉMARCHE, EN QUELQUES MOTS

Avec l'aide des deux ministères, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et le Ministère de la Transition Écologique (MET), lors de la 1^{ère} convention 2021-2023, nous avons réalisé **52 formations** auprès de plus de **1300 personnes** sur toute la France. Un webinaire a été co-organisé avec le Comité des Forêts, la Fondation François Sommer, l'Office National des Forêts (ONF) et le domaine du Bois Landry. Sa version en ligne comptabilise plus de 3500 connexions. (<https://www.youtube.com/watch?v=K3KadiPoy3Q>)



1^{ère} convention 2021-2023

+ 50 formations en France
+ 1300 personnes formées
+ 3500 connexions au webinaire



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CNPF

Équilibre FORÊT & GIBIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Office National des Forêts

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

La création de Sites Pilotes à vocation pédagogique et expérimentale, une étape majeure de la démarche Brossier-Pallu

Il s'agit de :

- Mettre en œuvre la démarche Brossier-Pallu sur une propriété ou des regroupements de territoires avec des zones à enjeux,
- Responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils deviennent des partenaires sur le long terme,
- Accueillir des chasseurs, des forestiers, leurs partenaires et servir de support de formation,
- Créer des territoires d'expérimentation et d'innovation de techniques forestières et cynégétiques,
- Contribuer à l'adaptation de cette démarche en fonction des différents contextes rencontrés en communiquant sur les retours d'expériences.

Objectifs :

L'objectif primordial est de montrer que l'on peut renouveler la forêt sans avoir à protéger artificiellement les jeunes arbres (sauf rares exceptions) conditionné par un taux de dégâts inférieur à 15% tout en ayant une faune sauvage en bonne santé et en quantité suffisante. C'est le gage d'une bonne résilience des écosystèmes forestiers et de la pratique d'une chasse durable et mieux acceptée. Ces territoires engagés permettront la promotion de la démarche par l'exemple au plus près des acteurs.

RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS 2023-2024



COMMUNICATION

L' Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé un dépliant promotionnel rappelant

- l'historique de la démarche Brossier-Pallu,
- l'expérience acquise,
- le projet actuel :
 - la création du réseau d'animateur-médiateur,
 - la création d'un réseau de sites pilotes,
- pourquoi s'engager ?
- comment accéder à la formation ?



Support de communication
édité en janvier 2024

REMERCIEMENTS

Merci à l'ensemble des collègues (Laurence CARNNOT, Thierry BOUCHHEID, Béatrice LACOSTE, Thomas VARQUET et Clément DESCHAMPS) et élus du CNPF pour leurs forts investissements et la mise en route de ces sites. D'autres viendront et nous aurons grâce à nos efforts et à ceux de nos partenaires de belles avancées à montrer d'ici quelques années grâce à la structuration de notre réseau « d'animateurs-médiateurs ».



POUR LA SUITE

Nous repartons pour une 2^{ème} convention 2024-2026 avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), afin de structurer un réseau de sites pilotes et un réseau d'animateurs-médiateurs.

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE

Pour faire vivre le réseau et le structurer, nous avons besoin de vous et de vos partenaires locaux !

Contactez Pierre BROSSIER : 06.18.44.72.06 - pierre.brossier@cnpf.fr